

Règlement particulier du BadZen 2019 **Kawasaki**



Art 1.

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : **en cours**

Il est organisé par le Badminton Club de Lezennes. Il se déroulera les **09 et 10 mars 2019** dans les salles suivantes : Complexe Sportif Philippe Berthe (19 rue du Camp Français - 59260 Lezennes) et salle Léo Lagrange Complexe Arthur Cornette (entrée rue Ferdinand Buisson - 59260 Hellemmes Lille).

La compétition se déroulera selon le règlement FFBaD et le règlement particulier ci-présent. Tout participant doit être en possession d'une licence autorisant la compétition. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art 2.

Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Toute contestation concernant le déroulement de la compétition se fera auprès du juge-arbitre.

En cas de forfait, les joueurs s'engagent à prévenir dans les meilleurs délais le comité d'organisation du tournoi. Si celui-ci intervient avant la date du tirage au sort, les droits d'engagement seront remboursés au club d'affiliation.

Pour un forfait déclaré après cette date, les droits d'engagement ne seront remboursés qu'après réception d'un justificatif, de préférence avant la compétition.

Chaque participant est tenu de connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré «forfait» après la date de tirage au sort. Tout forfait annoncé après le tirage au sort devra être justifié auprès de la Ligue Hauts-de-France Badminton par courrier à Maison des Sports, 367 rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve d'Ascq (Tél. : 03.20.91.18.02) ou Email dans un délai imparti de 5 jours après la compétition ou auprès du Juge-arbitre le jour de la compétition.

Art 3. Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés compétiteurs de Minime 2 à Vétéran de la FFBaD pouvant s'inscrire dans les séries proposées. Il est également ouvert aux joueurs des ligues européennes affiliées à Badminton Europe.

La compétition est ouverte aux joueurs classés N2 à P.

Art 4. Tableaux et mode de compétition

Les tableaux proposés sont le Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte.
Les tableaux de **simples** et **mixtes** se joueront en poules le tout jusqu'au quart de finale le **samedi**.
Les **doubles** se joueront en poules le **dimanche** uniquement.

La date limite d'inscription est fixée au **lundi 18 février 2019** (cachet de la Poste faisant foi).

La répartition des joueurs se fera par groupes de niveaux en fonction du CPPH au **jeudi 21 février 2018**. !\

Dans la mesure du possible, pour chacun des tableaux, le mode de compétition sera par **poules de 3 ou 4 joueurs** (en fonction du nombre d'inscrits) **avec 2 sortants** puis suivi d'une phase éliminatoire.

Les modalités exactes de la compétition seront communiquées lors de la convocation et affichées le jour même.

Le tournoi est limité à **300 joueurs**. Les joueurs seront retenus dans l'**ordre chronologique de réception des inscriptions accompagnées du paiement** des droits d'engagement (caché de la Poste faisant foi).

Les joueurs pourront s'inscrire dans **2 tableaux**. Les 2 jours, les joueurs devront veiller à la gestion de leur planning de manière à être présent dans les salles où leurs matchs seront programmés.

Les joueurs n'ayant pas de partenaire au moment de leur inscription pourront s'inscrire en double avec X. Un ou une partenaire leur sera attribué(e) par les organisateurs au moment de la constitution des tableaux, en respectant l'ordre chronologique de réception des dossiers d'inscription. Ils resteront sur liste d'attente en cas de surnombre.

Le comité d'organisation s'engage à prévenir dans les meilleurs délais le(s) joueur(s) éventuellement non retenu(s).

Art 5. Limitation Ecart CCPH

L'organisateur veillera au respect du point de règlement sur la limitation d'écart de points entre le joueur ayant le plus de points et le joueur ayant le moins de points de chaque groupe.

" 3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de **16 fois supérieur** à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5). Cas particulier : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (côte strictement inférieure à 32). Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats."

Art 6. Droits d'engagement

Les inscriptions pourront se faire par club de préférence ou de manière individuelle. Chaque feuille d'inscription doit être accompagnée du règlement complet par chèque pour être retenu.

Les droits d'engagement s'élèvent à 16 € pour 1 tableau, 20 € pour 2 tableaux

Art 7. Modalités d'inscription

Pré-Inscriptions sur badnet obligatoire

L'inscription sera validée à réception de la feuille d'inscription et du règlement (chèque à l'ordre du badminton club de Lezennes) à l'adresse suivante :

Marie STELANDRE, 61 rue Antoine Lefebvre, 59650 Villeneuve d'Ascq

Pas de règlement sur badnet

Les convocations seront envoyées aux responsables club badnet qui auront pour charge d'en aviser leurs joueurs dans les meilleurs délais. Elles seront également partagées sur les réseaux sociaux et le site de la ligue (www.badmintonhautsdefrance.fr). Puis elles seront mises en ligne sur le site du club organisateur dans l'onglet spécialement dédié au tournoi (www.badminton-lezennes.com).

Art 8. Les volants

Les volants plumes seront utilisés dans toutes les séries. Ils sont à la charge des joueurs à parité jusqu'aux demi-finales comprises. En cas de litige, les joueurs devront utiliser le volant officiel KAWASAKI KING 6E en vente dans les salles. Ils seront fournis pour les finales.

Art 9. Déroulement des matchs, arbitrage et temps de repos

En cas de litige lors d'un match se déroulant en auto-arbitrage, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre ou à l'un de ses assesseurs. Tout joueur doit se présenter sur les terrains avec tout le matériel nécessaire (y compris les volants) au bon déroulement des matchs. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain en dehors des périodes prévues par le règlement des compétitions FFBaD.

Un stage de formation d'arbitre se déroulera lors de la compétition salle Philippe Berthe

Les joueurs qui ne se présenteront pas dans les 3 minutes suivant leur appel pourront être déclarés forfaits par le Juge Arbitre ou l'un de ses assesseurs, quel que soit le niveau de la compétition.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes au minimum.

L'échéancier affiché est donné à titre indicatif car l'ordre des matchs pourra être modifié pour s'adapter au déroulement de la compétition. Les joueurs devront se tenir à disposition dans la salle. Toute absence devra être signalée au juge arbitre ou à l'un de ses assesseurs. Nous vous rappelons que les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.

Art 10. Volants touchant la structure

Les volants touchant un élément de la structure de la salle lors du service seront annoncés let une seule fois. Lors du deuxième service et pendant les échanges, tout volant touchant la structure de la salle sera compté faute.

Art 11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident, à l'intérieur et aux abords des gymnases.

Art 12. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement et de celui des gymnases. Ils seront affichés dans chacune des salles où se déroulera la compétition.

CONTACTS

Renseignements complémentaires : badzen.bcl59@gmail.com

Informations sur le site du club et page Facebook de l'évènement :

www.badminton-lezennes.com